EPU 43, 4 mai 2023

Recommandations du Canada

1min 10 sec

**Burundi**

Merci, Monsieur le Président,

Le Canada demeure profondément préoccupé par la situation des droits de la personne au Burundi, en particulier la suppression des activités de la société civile et la détention arbitraire.

Le Canada recommande que le Burundi :

1. Accomplisse son obligation de coopérer avec les mécanismes de l’ONU et permette aux titulaires de mandats des procédures spéciales d’effectuer des visites dans le pays.

1. Prenne toutes les mesures nécessaires pour garantir la liberté de réunion pacifique et la liberté d’association et d’expression, libres de toute intimidation, représailles ou discrimination,
2. Lève toutes les dispositions restrictives appliquées depuis 2015 faisant en sorte que les acteurs de la société civile, y compris les médias et les journalistes, puissent faire leur travail librement, indépendamment et à l’abri de la peur, de l’intimidation ou des représailles.

1. Abroge les lois qui criminalisent les relations sexuelles et consensuelles entre les personnes de même sexe.